Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1092026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 109/2026
ABATTAGE D'ARBRES DANS LE LOTISSEMENT DE LA FERME DES SALLES

Monsieur PERU indique que 4 arbres malades et/ou dangereux doivent être abattus. Il s'agit d'un chêne et de 3 châtaigniers.

Des devis ont été demandés à deux entreprises :

- la Sarl Quemener avait établi un devis en mars 2026 pour l'abattage de 2 châtaigniers pour la somme de 5 772 € TTC,
- la Sarl PH Elagage a fait une offre à 4 920 € TTC pour les 4 arbres.

Après avis de la commission travaux réunie le 28 octobre, le conseil municipal est invité à faire le choix entre ces deux propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame KERHOUSSE), valide l'abattage des arbres et autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise PH Elagage pour 4 920 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.